

du mot «politique» c'est la science du gouvernement. Vous devriez savoir cela.

**M. Broadbent:** Oui, et l'on peut définir la politique de bien d'autres façons, n'est-ce pas?

**Mlle Scott:** C'est ce qu'en disent les dictionnaires: C'est la science du gouvernement des États.

**M. Broadbent:** D'accord, mais les dictionnaires changent leurs définitions de temps à autres.

**Mlle Scott:** Ce n'est pas ici un terme poétique; dans la loi, c'est un simple mot, et il faut donc revenir à la définition ordinaire du dictionnaire.

**M. Broadbent:** Et c'est ainsi que vous prenez vos décisions?

**Mlle Scott:** Il faut bien définir les termes de la loi dont nous relevons.

**M. Broadbent:** Et vous puisez vos définitions dans les dictionnaires?

**Mlle Scott:** S'il ne s'agit pas d'un terme poétique, vous donnez aux mots le sens du dictionnaire dans l'analyse d'une loi.

**M. Broadbent:** J'aimerais que ce point-là soit vraiment éclairci.

**M. Lewis:** Il veut qu'on lui dispense gratuitement un cours en droit élémentaire.

**M. Broadbent:** Malgré tout le respect que je vous dois, monsieur Lewis, comme vous le dites, ce n'est pas ce que je cherche. Quiconque peut démontrer qu'on lui impose une sanction de nature politique, dans quelque pays que ce soit, aurait sujet, d'après vos propos, d'interjeter appel.

**Mlle Scott:** Il n'a qu'à invoquer l'article 15.

**M. Broadbent:** Ce qui m'intéresse de savoir, c'est ce que vous entendez, vous et vos tribunaux, par «motifs politiques». J'essayais d'établir une distinction: une loi nationale qui interdit le vol n'est pas une loi politique, au sens où je l'entends, et la peine imposée n'a pas un caractère politique. Mais si quelqu'un enfreint une loi selon laquelle il faut s'engager dans les forces armées de son pays, il contrevient à une loi qui est effectivement de nature politique, car elle est issue de la société. Autrement dit, tout citoyen a une obligation politique envers son pays. Mais, si je comprends bien, ce n'est pas ainsi que vous le définissez.

**Mlle Scott:** Je ne vais pas répondre à cela. Mais je dois dire qu'on ne retrouvera certainement pas cet élément dans les définitions que les dictionnaires donnent du mot «politique».

**M. Broadbent:** Et l'on voit à quel point les dictionnaires peuvent être incomplets. C'est tout.

**M. Lewis:** Puis-je reprendre la même idée, mais en termes différents, et très sérieusement. Supposons que l'appelant soit un déserteur et comparaisse à votre tribunal, qu'il vous fournisse des preuves qu'il a manifesté activement, sur le plan politique, son opposition à la guerre du Vietnam qui, prétend-il, est une aberration de la part de son gouvernement, que, citoyen américain, il ait pris une part active à des activités politiques dirigées contre la guerre et, par conséquent, se soit opposé à toute participation à cette guerre. Si vous étiez saisis d'un cas comme celui-là, avec preuves à l'appui de son activité politique en opposition du rôle que son gouvernement joue dans cette guerre...

**Mlle Scott:** ...et du fait qu'on sévirait contre lui en raison de ses manifestations politiques?

**M. Lewis:** Oui, avec preuves qu'il sera châtié pour s'être opposé à la guerre du Vietnam par des manifestations politiques et non simplement pour avoir déserté.

**Mlle Scott:** Ce serait, d'après moi, un cas différent; il ne s'agirait pas simplement ici d'un citoyen qui se soustrairait à la loi nationale prescrivant le service militaire.

• 1105

**M. Lewis:** C'est ce que je pensais.

**Mlle Scott:** Les États-Unis sont loin d'être le seul pays qui ait institué le service militaire universel. Il existe dans la plupart des pays.

**M. Prud'homme:** Et si l'appelant vous dit: «Si vous me déportez, je devrai, dans mon pays, passer les cinq prochaines années en prison» et s'il invoque des raisons humanitaires pour demander asile au Canada, quelle serait alors la décision? A-t-on déjà eu à rendre des décisions de ce genre?

**Mlle Scott:** Il faudrait que je me fie à ma mémoire, et vaut mieux pas.

**M. Prud'homme:** Je trouve l'idée de M. Broadbent très dangereuse. Tout étudiant ou tout instigateur—qui s'opposerait, par exemple, à la guerre du Vietnam, comme dans l'exemple que vous avez cité—pourrait alors chercher refuge au Canada et dire qu'un dur châtiment l'attend à son retour aux États-Unis. J'y réfléchirais longuement avant de donner à toutes ces personnes libre accès au Canada.